

BUDGETS 2025 DE LA COMMUNE

LES PRINCIPAUX DOSSIERS ET DEPENSES PREVUS EN INVESTISSEMENT :

1- BUDGET DU CAMPING :

- PHASE 2 DES TRAVAUX DE RENOVATION (BLOCS SANITAIRES, BATIMENT D'ACCUEIL, ALIMENTATION DES BORNES, VOIE D'ACCES) : calendrier à confirmer sous réserve de l'avis du Préfet et de l'autorisation ministérielle à obtenir. Prévision de dépenses de 224 000 €, financées par les excédents cumulés des années précédentes.

2- BUDGET DU CAP :

- REHABILITATION DE LA TOUR VAUBAN, dans le cadre d'une convention à finaliser entre la commune et le conservatoire du littoral, propriétaire des lieux. Opération inscrite pour 300 000 € hors subvention (pour rappel, in fine, la participation de la commune à ces travaux sera de 58 000 € (subventions et participation du conservatoire déduites).
- VOIE VERTE (voie douce piétons/vélos entre le cap, le fort et le bourg) : opération inscrite pour une première phase (étude/travaux...) en 2025 pour 100 000 €, hors subventions possibles qui restent à négocier.
- PROJET DE MAISON DE SITE AU PHARE : la section investissement du budget 2025 du Cap prévoit la poursuite des études en 2025, avec une enveloppe prévisionnelle de 12 500 €.
- Lancement d'une étude en vue de la remise en service de sanitaires dans le phare : enveloppe prévisionnelle de 60 000 €.

3- BUDGET DE LA COMMUNE :

- POUR RAPPEL DOSSIERS EN COURS, SANS DEPENSES PREVUES A CE JOUR AU BUDGET 2025 :
 - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux : dossier en attente de la communication de nouvelles dispositions gouvernementales sur les tarifs de rachat d'énergie.
 - Maison du port : multiples dossiers administratifs et environnementaux à monter avant obtention des autorisations. Compte tenu des délais annoncés pour l'obtention de ces diverses autorisations, pas de travaux envisageables avant fin 2025.
- DOSSIERS EN COURS DE REALISATION :
 - Pôle santé : fin de travaux prévue en mai prochain : le budget 2025 fait apparaître une prévision de 353 000 € pour le solde des travaux, achats de mobiliers et matériels divers et rémunérations de prestataires divers à payer cette année.
- DOSSIERS EN COURS MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE AU STADE TRAVAUX
 - Rénovation énergétique des logements des cailloux bleus
 - Mise en sécurité Rue de la Saudraie
 - Mise en sécurité carrefour Rue des Vaux/Rue du Pont Pivert
 - Aménagement du jardin de l'école des sœurs
 - Extension de la mairie.
- NOUVEAUX DOSSIERS :
 - Parcelle AB : acquisition foncière
 - Travaux sur l'église
 - Viaduc de Port Nieux
 - Budget participatif.



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 20/03/2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Hervé VAN PRAAG, , Jean-Pierre RESLOUX, , Bernard QUINQUENEL, Didier RABIAUX, Marc LEMARIÉ, Gwendal LEBLAY, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Philippe LOHIER, Jean-Luc HERVÉ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RESLOUX

Absents : Steve ANDRÉ,

Représentés : Pierre-Hugues MARTIN représenté par Bernard QUINQUENEL, Frédéric PASCAL représenté par Jean-Pierre RESLOUX, Sarah LOUCHE représentée par Stéphanie JOUON DES LONGRAIS

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

DELIBERATION N°8-2025 Politique des emplois -Saisonniers 2025

Monsieur Le Maire présente au conseil les besoins en personnel pour la saison touristique 2025 tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil par 13 voix pour donne son accord pour ces recrutements

DELIBERATION N°9-2025 Participation au Programme Conseiller Numérique

Pour donner suite à la présentation faite lors du dernier conseil municipal, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'engagement de la commune à accueillir des permanences à PLEVENON du conseiller numérique et à participer au financement pour la période mi-avril 2025 -- mi-octobre 2026.

Deux possibilités sont offertes :

- Une permanence d'une ½ journée toutes les deux semaines : environ 2 000 € par an soit 3 000 €
- Une permanence d'une ½ journée toutes les semaines : environ 4 000 € par an soit 6 000 €

- Après délibération, le Conseil par 12 voix pour et une voix contre (Mme Sarah LOUCHE) décide de retenir la solution avec une permanence d'une ½ journée toutes les deux semaines pour un coût approximatif de 2 000 € par an soit 3 000 € pour la période allant de mi-avril 2025 à mi-octobre 2026.

DELIBERATION N°10-2025 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET CAMPING

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe présente au conseil le Compte Financier Unique 2024 pour le budget : CAMPING, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

C.F.U. 2024 BUDGET ANNEXE DU CAMPING				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	152 943.93 €	107 339.06 €	168 584.47 €	4 177.42 €
RESULTATS	45 604.87 €		164 407.05 €	

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte la salle, Monsieur Didier RABIAUX doyen de l'assemblée dirige les opérations de vote sur ce point.

Après délibération, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil par 12 voix pour approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget : CAMPING

DELIBERATION N°11-2025 AFFECTATION DU RESULTAT – CAMPING

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget CAMPING, précise qu'il convient de déterminer l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire constaté en fonctionnement, d'un montant de 45 604.87 € à la section investissement du budget annexe du camping.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire constaté en investissement, d'un montant de 164 407.05 € à la section investissement du budget annexe du camping.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve ces affectations.

DELIBERATION N°12-2025 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET CAP

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe présente au conseil le Compte Financier Unique 2024 pour le budget : CAP, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

C.F.U. 2024 BUDGET ANNEXE CAP				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	543 904.16 €	407 909.78 €	322 120.46 €	7 704.48 €
RESULTATS	135 994.38 €		314 415.98 €	

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte la salle, Monsieur Didier RABIAUX doyen de l'assemblée dirige les opérations de vote sur ce point.

Après délibération, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil par 12 voix pour approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget : CAP

DELIBERATION N°13-2025 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET CAP

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe pour donner suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget CAP, précise qu'il convient de déterminer l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire constaté en fonctionnement, d'un montant de 135 994.38 € en section d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire constaté en investissement, d'un montant de 314 415.98 €.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve ces affectations.

DELIBERATION N°14-2025 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET COMMUNE

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe présente au conseil le Compte Financier Unique 2024 pour le budget : COMMUNE, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

C.F.U. 2024 BUDGET DE LA COMMUNE				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	1 132 284.25 €	838 866.58 €	459 386.93 €	552 744.24 €
RESULTATS	293 417.67 €		-	93 357.31 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte la salle, Monsieur Didier RABIAUX doyen de l'assemblée dirige les opérations de vote sur ce point.

Après délibération, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil par 12 voix pour approuve le CFU 2024 pour le budget : COMMUNE

DELIBERATION N°15-2025 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe pour donner suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget COMMUNE, précise qu'il convient de déterminer l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire constaté en fonctionnement d'un montant de 293 417.67 € à la section d'investissement du budget de la commune.

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire constaté en investissement, d'un montant de 93 357.31 € à la section d'investissement du budget de la commune.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve ces affectations.

DELIBERATION N°16-2025 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, détermine, pour la part communale, les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation (TH), les taxes sur le foncier bâti (TFPB) et le foncier non bâti (TFPNB).

Madame BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe présente l'état 1259 COM relatif aux taxes locales et il est proposé de maintenir les taux des taxes concernées, comme suit :

Ressources de la fiscalité directe locale	TAUX 2024	BASE 2025	TAUX 2025	PRODUITS ATTENDUS A TAUX CONSTANT
Taxe sur le foncier bâti	27.98%	1 229 000,00 €	27,98%	343 874 €
Taxe sur le foncier non bâti	23.44%	50 700,00 €	23,44%	11 884 €
Taxe d'habitation	9.19%	957 100,00 €	9,19%	87 957 €
TOTAL PRODUITS ATTENDUS A TAUX CONSTANT				443 715 €

Après délibération, le Conseil à l'unanimité décide de maintenir les taux tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°17-2025 BUDGET 2025 – CAMPING

Madame Blanchard, 1^{ère} adjointe présente au Conseil le projet de budget primitif 2025 pour le Camping, celui-ci s'équilibre à 150 000€ pour la section fonctionnement, et à 224 081.92€ pour la section investissement.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve le budget CAMPING pour l'année 2025 tel que présenté

DELIBERATION N°18-2025 BUDGET 2025 – CAP

Madame Blanchard, 1^{ère} adjointe présente au Conseil le projet de budget primitif 2025 pour le CAP, celui-ci s'équilibre à 370 000 € pour la section fonctionnement, et à 438 110.36 € pour la section investissement.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve le budget CAP pour l'année 2025 tel que présenté

DELIBERATION N°19-2025 BUDGET 2025 – COMMUNE

Madame Blanchard, 1^{ère} adjointe présente au Conseil le projet de budget primitif 2025 pour le BUDGET COMMUNE, celui-ci s'équilibre à 925 576.12 € pour la section fonctionnement, et à 2 090 922.31 € pour la section investissement.

Après délibération, le Conseil par 7 voix pour, 3 abstentions (S. JOUON des LONGRAIS, P. LOHIER, D. RABIAUX) et trois voix contre (S. LOUCHE, G. LEBLAY, B. QUINQUENEL) approuve le budget de la commune pour l'année 2025, tel que présenté.

DELIBERATION N°20-2025 Délégation de pouvoir au maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité (M.57)

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage, à la nomenclature comptable M57, depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de PLEVENON est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa proche séance, dans les conditions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil par 11 voix pour et deux voix contre (S. LOUCHE, G. LEBLAY) approuve cette délégation de pouvoir.

DELIBERATION N°21-2025 ACQUISITION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération N°74-2024 Acquisition parcelle AB 84 - autorisation au Maire de mener des négociations, il est arrivé à un accord avec les vendeurs de cet ensemble immobilier pour un prix de vente dit NET VENDEUR de 440 000 €.

Il rappelle que l'acquisition de ce bien permettrait à la commune d'élaborer un programme de logements idéalement situé dans le bourg.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de procéder à cette acquisition.

Après délibération, le Conseil par 10 voix pour et trois voix contre (S. LOUCHE, G. LEBLAY, P. LOHIER) approuve cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

DELIBERATION N°22-2025 FIXATION DU MONTANT DES LOYERS AU RELAIS DE SANTE

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le loyer mensuel pour les professionnels devant s'installer au rez-de-chaussée du Relais de Santé à 10.50 € / m² - eau et électricité (dont chauffage) compris.

Le ménage des espaces loués individuellement et communs sera pris en charge par les locataires
Le loyer sera calculé sur la surface des espaces loués à chacun des locataires.

Bureau + soins n°1 : 19.75 m² soit un loyer mensuel de 207.38 €

Bureau + soins n°2 : 28.55 m² soit un loyer mensuel de 299.78 €

Bureau + soins n°3 : 28.95 m² soit un loyer mensuel de 303.97 €

Après délibération, le Conseil à l'unanimité décide de fixer les loyers à 10.50 € / m² comme décrit ci-dessus

DELIBERATION N°23-2025 TERRASSEMENT TERRAIN FUTURE PLATEFORME DECHETS VERTS

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise TARDY pour les travaux préparatoires du terrain devant accueillir la future plateforme « déchets verts » à côté du bâtiment des services techniques pour un montant de 6 071 € H.T. Il précise qu'à l'origine ces travaux devaient être effectués en régie, mais que le planning très chargé du personnel technique à l'approche de la saison touristique l'a conduit à vouloir confier ces travaux à une entreprise.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Fait à Plévenon, le 28/03/2025

Le Maire, Hervé VAN PRAAG



Les Conseillers Présents :

Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Jean-Pierre RESLOUX, Bernard QUINQUENEL, Didier RABIAUX, Marc LEMARIÉ, Gwendal LEBLAY, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Philippe LOHIER, Jean-Luc HERVÉ

RECRUTEMENTS SAISON TOURISTIQUE 2025

CAMPING	Nbre de postes prévus	DSH	contrat	indice	dates
Régisseur	1	35 h	saisonnier	460/408	1er avril au 30 avril / du 13 juin au 30 septembre
Agent d'accueil	4	35 h	saisonnier	367/366	15 juin au 15 septembre
Agent d'entretien	4	35 h	saisonnier	367/366	15 juin au 15 septembre
PHARE					
Régisseur	1	35 h	accroissement temporaire	432/387	1er avril au 30 novembre (8 mois)
Agent d'accueil	3	35 h	saisonnier	367/366	1er juillet au 31 août
POSTE DE SECOURS					
Chef de poste	1	35 h	saisonnier	460/408	1er juillet au 15 septembre
Adjoint chef de poste	1	35 h	saisonnier	432/387	1er juillet au 15 septembre
Secouriste qualifié	2	35 h	saisonnier	367/366	1er juillet au 15 septembre
Autre					
parking	1	35 h	saisonnier	367/366	29 mai au 28 septembre
Agent d'entretien sanitaires commune	1	35 h	saisonnier	367/366	15 juin au 15 septembre
ASVP	1	35 h	saisonnier	525/455	1er avril au 31 août